

# BUREAU FEDERAL

## Réunion du 2 Juillet 2010 à Paris

Présents : Mmes Françoise AMIAUD, Sophie GABORY et Marie-Noëlle SERVAGE.  
MM Thierry BALESTRIERE, Pierre COLLOMB, Jacques DENEUX, Frédéric FORTE,  
Jean-Yves GUINCESTRE, Jean-Pierre HUNCKLER, Jean-Marc JEHANNO et Jean-  
Pierre SIUTAT.  
Assistent : MM. Didier DOMAT, Clément SOURIOUX et Christophe ZAJAC.  
Mme Céline PETIT.  
Excusés : Mme Roselyne BIENVENU.  
MM. Yvan MAININI (Président), Rémy GAUTRON et René LE GOFF.

### **1. Ouverture.**

Jean-Pierre SIUTAT souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse Roselyne BIENVENU, Yvan MAININI, Rémy GAUTRON et René LE GOFF.

### **2. Pôle AGF – Administration Générale et Finances.**

- **Agents Sportifs : équivalences.**

Marie-Noëlle SERVAGE rappelle que la demande d'équivalence de Monsieur HACHEMI a été exposée lors du Comité Directeur du 27 Juin 2010 à Limoges qui a demandé un complément d'information.

Clément SOURIOUX indique que :

- Monsieur HACHEMI est de nationalité française.
- Les documents transmis à la Commission des Agents Sportifs pour cette demande d'équivalence sont recevables.

Françoise AMIAUD regrette que les informations communiquées ce soir soient autant différentes de celles communiquées lors du dernier Comité Directeur.

Frédéric FORTE : pourquoi les autres Agents français sont tenus de passer un examen pour obtenir leur licence d'Agent Sportif et que Monsieur HACHEMI peut lui l'obtenir par équivalence.

Pierre COLLOMB indique que le système d'équivalence est un dispositif européen et que nous sommes tenus de l'appliquer.

Didier DOMAT précise qu'il faudrait apporter des éléments concrets pour pouvoir justifier un refus.

**Après discussion et vote, le Bureau Fédéral décide qu'il n'y a pas lieu, compte tenu de ces informations, de demander au Comité Directeur de revenir sur sa décision d'octroyer à Monsieur HACHEMI la licence d'Agent Sportif par équivalence.**

- **Débat sur la question des joueurs formés localement.**

Jean-Pierre SIUTAT : ce point est un règlement purement LNB. La FFBB n'a pas adopté ce type de règlement, et s'en tient pour ses championnats à la notion de nationalité.

Jean-Marc JEHANNO informe qu'il a assisté au comité directeur de la LNB, lequel a décidé de ne plus faire la liaison avec la nationalité après le 1er juillet 2010, mais de retenir la notion de joueur formé localement. Des dérogations sont possibles avant cette date, selon des critères définis.

Les membres du Bureau Fédéral sont unanimes sur le fait qu'il est difficile de dire qu'un joueur ayant été sélectionné et ayant joué dans une équipe nationale française ne soit pas considéré comme formé localement

Didier DOMAT rappelle que les règles de participation doivent être fixées en accord entre la FFBB et la LNB.

Pierre COLLOMB indique que, dans l'intérêt des joueurs, il serait normal de rajouter dans les critères dérogatoires la sélection en équipe de France.

Marie Noelle SERVAGE : ce critère doit être pris en compte.

Thierry BALESTRIERE : sans cet ajout, ce serait très mauvais en terme de communication.

Jean-Pierre SIUTAT rappelle que dans ses règlements, la FIBA reconnaît la nationalité Européenne.

**Le bureau fédéral souhaite demander à la Ligue Nationale de Basket que, si la notion de joueur formé localement est maintenue, malgré les évolutions du règlement FIBA, de rajouter aux dérogations prévues celle des joueurs ayant été sélectionnés en équipe de France. Une demande officielle sera envoyée dans ce sens.**

### **3. Pôle 4 - Territoires.**

- **Point sur les recours et incidences sur les engagements en Championnat de France.**

a) **Dossier Toulouse Métropole Basket (TMB).**

Jean-Pierre SIUTAT rappelle que le club avait été maintenu sportivement l'an passé. En début de saison, la Mairie avait envoyé un courrier avec un montant de subvention qui serait versée au club, mais en fin de saison, la subvention n'a pas été versée en totalité et le club se retrouve avec un déficit important. La Commission Contrôle de Gestion a refusé l'engagement du club en Ligue Féminine et la Chambre d'Appel a confirmé cette décision, proposant un engagement en Ligue 2.

Didier DOMAT informe que suite à la décision de la Chambre d'Appel, le club du TMB a déposé une demande de conciliation auprès du CNOSF, dont l'audience se tiendra le 15 Juillet prochain.

Marie-Noëlle SERVAGE : l'équipe dirigeante qui était en place a été remaniée avec un nouveau Président.

Thierry BALESTRIERE : il est regrettable que les clubs construisent leurs budgets sur de simples déclarations d'intention, qui ne sont parfois pas concrétisées.

Jean-Pierre HUNCKLER : il faut prendre en compte les difficultés locales. Par contre les clubs doivent impérativement apprendre à gérer les affaires correctement.

Jacques DENEUX se demande quelle sera la politique sportive des Conseils Généraux et Régionaux à l'avenir.

Jean-Pierre SIUTAT souhaite rappeler que la Mairie de Toulouse et le Conseil Régional soutiennent l'organisation du Championnat du Monde des U17 Féminines.

**Le Bureau Fédéral prend acte de la demande de conciliation du Toulouse Métropole Basket et attend la proposition de conciliation.**

b) Dossier CA St Etienne.

Didier DOMAT : la Chambre d'Appel a demandé au club de CASE Basket de produire des documents et de se mettre en règle avec la Trésorerie Fédérale au 1<sup>er</sup> Juillet 2010, faute de quoi le club ne pourrait être engagé dans le Championnat de France.

Un débat s'engage.

**Le Bureau Fédéral propose l'engagement du club du CA St Etienne, sous réserve de la bonne réception des documents demandés, de leur validation par la Chambre d'Appel et de l'encadrement de la masse salariale par la Commission Contrôle de Gestion.**

c) Club non en règle avec la Trésorerie Fédérale, Régionale ou Départementale.

Marie-Noëlle SERVAGE communique le nom des Associations non en règle avec la Trésorerie Fédérale, Régionale ou Départementale, ainsi que le montant de leur dette :

SO ARMENTIERES - CS AUTUN - CS BAYEUX - COB CALAIS - CHALLES LES EAUX BASKET - ASC DENAIN - DUNKERQUE MALO BC - EVEIL LA GARNACHE - USAP LE PONTET - ASM LE PUY EN VELAY - CHARNAY BASKET BOURGOGNE SUD - REIMS CB - RENNES CANAL+ GLOBBETROTTERS - SAPELA BASKET 13 - ROCHE VENDEE BASKET CLUB.

**Le Bureau Fédéral souhaite qu'un courrier soit envoyé à l'ensemble de ces clubs leur rappelant que : "pour être engagé et donc être autorisé à participer à une compétition, l'association sportive doit être en règle avec la Trésorerie Fédérale, Régionale ou Départementale." Et que leur engagement est suspendu**

d) Nationale Masculine 2.

Philippe LEGNAME soulève le problème de l'application du règlement relatif aux équipes réserves évoluant en Championnat de France.

Jean-Pierre SIUTAT indique que c'est une décision qui relève du Comité Directeur et non du Bureau Fédéral et que cela fera l'objet d'une modification réglementaire éventuelle après étude.

Pour l'instant et afin de régler cette question, il est proposé de procéder au repêchage de Tremblay et de Vitré et de porter deux poules de NM2 à 15 équipes.

• **Composition des Poules de Championnats de France.**

Philippe LEGNAME expose la composition des Poules des Championnats de France et précise qu'elles seront définitives après la confirmation d'engagement de tous les clubs (dossiers en Chambre d'Appel, avis de la Commission Contrôle de Gestion et validation par le Bureau Fédéral). Il propose différents cas de figures prenant en compte de l'ensemble des paramètres :

- Championnats Féminins :
  - o LFB à 14 équipes : pas de remarque.
  - o Ligue 2 à 16 équipes : pas de remarque.
  - o Nationale Féminine 1 à 24 équipes et 2 poules : pas de remarque.
  - o Nationale Féminine 2 à 48 équipes et 4 poules : pas de remarque.
  - o Nationale Féminine 3 à 96 équipes et 8 poules : plusieurs remarques qui seront prises en compte par la Commission Sportive.
- Championnats Masculins :
  - o Nationale Masculine 1 à 18 équipes : pas de remarque.
  - o Nationale Masculine 2 à 58 équipes et 4 poules : pas de remarque.
  - o Nationale Masculine 3 à 144 équipes et 12 poules : quelques remarques qui seront prises en compte par la Commission Sportive.

La Commission Sportive fera une nouvelle proposition.

- **Proposition des "Wild-Cards" en Championnat de France Jeunes.**

Jean-Pierre HUNCKLER regrette que la Commission ait dû subir de multiples pressions cette dernière semaine, quant à l'attribution des "Wild-Cards", et constate que des dossiers ont été envoyés avec des informations incomplètes ou erronées, notamment pour les diplômés des entraîneurs.

Thierry BALESTRIERE : notre logiciel FBI devrait nous permettre de développer une application pour effectuer un suivi de sélection.

Marie-Noëlle SERVAGE : il est de la responsabilité des techniciens de faire le travail de fond, certains le font, d'autres pas et c'est vraiment regrettable.

Ce point sera porté à l'Ordre du Jour du Comité Directeur du 18 Septembre 2010 afin d'instaurer un débat.

Avant de proposer les wild-cards dans les différentes catégories, en raison de la qualité et le nombre de demandes de réintégration (avec une motivation importante) la Commission propose l'instauration de 48 équipes dans la catégorie Cadettes 2<sup>ème</sup> division et le repêchage des 8 équipes suivantes :  
BC Franconville – Chalons sur Saône BC – US Coteaux de Garonne – Etoile St Laurent Brest – Nord Est Toulousain BC – Union Avenir Basket – Puilboreau BBP – Charnay Macon.

**Accord du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents.**

Jean-Pierre HUNCKLER soumet les propositions de Wild-Cards :

<b>Cadettes 2<sup>ème</sup> division</b>		<b>Minimes Féminines</b>	
Ligue	Nom du club	Ligue	Nom du club
04	St Paul de Rezé	01	Annecy
18	La Glacerie	03	Anglet Côte Basque
19	Paris 18	03	EB Pau Lacq Orthez
19	Orly	11	Dunkerque Malo
23	ACCB 31 Colomiers	23	Tarbes

<b>Cadets 2<sup>ème</sup> division</b>		<b>Minimes Masculins</b>	
Ligue	Nom du club	Ligue	Nom du club
02	Strasbourg Alsace	05	Vichy
03	Boulazac	07	Vannes
08	Bourges Berry	19	Nanterre
11	Boulogne	22	SMUC
22	Avignon le Pontet	23	Rodez

**Accord du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents.**

- **Modification de la Feuille de Marque.**

Marie-Noëlle SERVAGE expose le document distribué et précise que deux colonnes ont été ajoutées dans la partie licence, permettant de préciser le type de licence (si M ou T) et le surclassement (Régional ou National). Le nouveau logo de la FFBB a été intégré et les feuilles de toutes les catégories seront ainsi modifiées.

#### **4. Pôle 1 – Haut Niveau.**

- **Proposition du nom de la promotion de l'INSEP 2010/2011.**

Jean-Pierre SIUTAT : une Commission, composée de Jean-Pierre de VINCENZI, Gérard BOSC et Patrick BEESLEY, s'est réunie afin de trouver un nom pour la promotion du Centre Fédéral du Basket

de l'INSEP pour la saison 2010/2011. La Commission propose de donner le nom de Maurice GIRARDOT à la promotion.

**Le Bureau Fédéral ne souhaite pas retenir cette proposition. Une nouvelle proposition sera faite au prochain Bureau Fédéral.**

- **Commission mixte FFBB/LNB.**

Jean-Pierre SIUTAT lit aux membres du Bureau Fédéral le courrier adressé au Président, cosigné de l'UCPB et du Syndicat des Joueurs, faisant part du regret de manque de prise en compte de leur avis dans les décisions. Il rappelle cependant que malgré plusieurs tentatives d'organisation de réunions, aucune n'a jamais réellement abouti.

Le Président répondra à leur courrier prochainement.

#### **5. Questions diverses.**

- Thierry BALESTRIERE informe de la mise en place de la Billetterie Informatisée et du système d'E-Ticket, pour un certain nombre de clubs la saison prochaine en LFB

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le 22 Août 2010 à Bron.